



Le Conseil communal vous recommande de voter 2 x OUI

À l'heure où les finances des collectivités publiques sont soumises à de fortes pressions, le Conseil communal a entrepris de vastes réflexions pour améliorer la situation de Val-de-Travers. Il a notamment passé en revue les cinq domaines agricoles propriété de la commune, estimant que deux d'entre eux ne répondent plus à un intérêt public prépondérant. Leur vente permettrait ainsi de dégager des recettes supplémentaires, tout en évitant de futures dépenses d'entretien.

▶ **Trois domaines agricoles à conserver, deux à vendre**

Dans son analyse, le Conseil communal a également tenu compte des enjeux naturels et des coûts d'entretien à venir, qui ne peuvent que partiellement être reportés sur des loyers strictement cadrés par la législation fédérale. Il est arrivé à la conclusion que trois domaines méritent d'être maintenus dans le patrimoine communal : ceux de la Petite Robella et de la Prise Cosandier, à Buttes, situés sur un site touristique où une gestion coordonnée des différents acteurs est indispensable, ainsi que celui de Riau, à Môtiers, qui se trouve dans un périmètre très sensible en matière de captage des eaux. Les domaines de Longeaigue, à Buttes, et des Œuillons, à Noiraigue seraient par contre vendus.

▶ **Pourquoi vendre le domaine agricole de Longeaigue ?**

Ce domaine ne représente pas un intérêt public majeur. Il se situe certes dans une zone relativement sensible en matière de captage d'eaux (S2), mais il en va de même des parcelles adjacentes, qui appartiennent à l'exploitant actuel, sans que cela n'ait jamais posé problème. Par ailleurs, le domaine compte une étable et une remise dans un état vétuste, qu'il s'agira ultérieurement de rénover. Ce bien serait vendu sans les forêts, ni le tilleul remarquable situé en bord de chaussée. Le fermier actuel dispose d'un droit de préemption en cas de vente, estimée à environ 100'000 francs. À noter que si le domaine devait ne pas être vendu, son loyer annuel devrait être diminué à 2'383 francs (contre 2'628 francs aujourd'hui) au vu de l'expertise externe réalisée récemment.

▶ **Le Conseil général, dans sa séance du 28 septembre 2020, a accepté la vente de ce domaine par 20 OUI, 6 NON et 10 abstentions.**

▶ **Pourquoi vendre le domaine agricole des Œuillons ?**

Offrant un intérêt limité d'un point de vue agricole, le domaine des Œuillons est situé au départ du sentier des Quatorze contours menant au Creux-du-Van. Cet emplacement idéal permet à un établissement public de capter une clientèle importante, sans nécessiter son maintien en mains communales. En outre, malgré les travaux conséquents qui ont déjà été menés sur ce domaine, d'autres dépenses resteront à venir, notamment pour le logement et l'étable. Selon l'expertise agréée conduite l'an dernier, le prix de vente minimal du domaine a été estimé à 240'000 francs ; si l'acquéreur ne devait pas être le fermier actuel, le prix pourrait être porté jusqu'à 600'000 francs. Dans le cas où la vente ne se réaliserait pas, le loyer annuel sera porté de 9'000 à 10'180 francs.

▶ **Le Conseil général, dans sa séance du 28 septembre 2020, a accepté la vente de ce domaine par 21 OUI, 7 NON et 8 abstentions.**